

Remiremont le 12 Septembre 2017

Le Directeur du service départemental de l'UNSS VOSGES

à  
Madame ou Monsieur  
Le Secrétaire d'A.S.  
S/C  
de Madame, Monsieur  
Le Chef d'établissement

Objet : **TOMBOLA 2018 – Aide aux Transport UNSS-**

Chers Collègues,

Afin d'aider les associations et l'UNSS Vosges à organiser leurs transports, je vous propose cette année, pour les établissements qui le souhaitent, **la TOMBOLA UNSS 88- 2018.**

Les modalités de cette souscription 2017 sont les suivantes :

- **3000 carnets à vendre** (le nombre de carnets émis est limité cette année)
- Carnets de 5 tickets "souscripteurs" à 2€ + 1 ticket "vendeur gratuit" (chaque vendeur reçoit 1 ticket vendeur gratuit une fois qu'il a vendu 5 tickets souscripteurs- Ce billet lui permettra de gagner peut être un lot du tirage « vendeur »
- 10 gros lots pour le tirage « acheteurs »
- Des lots attribués aux meilleurs vendeurs+ vendeurs tirés au sort.

1. Chaque secrétaire d'AS en concertation avec ses collègues d'EPS aura pris **soin d'indiquer en utilisant le lien suivant [TOMBOLA 2018](#) (vous retrouverez le lien dans le mail d'envoi de ce courrier) et avant le mercredi 26 Septembre 2017 le nombre de carnets désirés.** En fonction du nombre de carnets total commandés, nous serons peut être obligé le nb (un quotient sera mis en place si besoin) Il est rappelé que tous les élèves peuvent vendre des billets même les non-licenciés à l'AS. Vous n'aurez rien à payer dans l'immédiat.

En raison du nombre de carnet imprimés LIMITE cette année les **carnets complets invendus seront pas à rembourser cette année.** Ils seront à retourner avec les souches des billets vendus (voir plus loin consignes).

**ATTENTION : Cette année, vous ne pourrez pas refaire une seconde commande de billets.**

2. Dès réception de ce fichier par le SD UNSS, une ventilation des carnets sera effectuée par le Service départemental auprès des coordonnateurs de district et/ou au moment du cross départemental. il sera également possible de venir récupérer directement les carnets au bureau du SD UNSS VOSGES.

3. Début janvier, merci de récupérer toutes les souches et les carnets que vous renverrez au plus tard au service UNSS VOSGES pour le **Mercredi 10 Janvier 2018.** Vous accompagnerez votre envoi de :

- La fiche récapitulative dûment remplie en n'oubliant pas de préciser le nom du meilleur vendeur de l'établissement et le nombre de carnets qu'il a vendu.
- Les souches des carnets VENDUS.
- Les souches des carnets ENTAMES et INVENDUS COMPLETS. Ils seront comptabilisés comme ayant été vendus. (Il en va de même pour les carnets non rendus, perdus ou volés).
- Les carnets INVENDUS et COMPLETS.
- **Un chèque libellé au SD UNSS 88, correspondant à 50 % du produit des ventes.** Le reste revenant donc DIRECTEMENT à l'Association Sportive.
- **Ex :** AS « x » commande 200 carnets – 198 carnets vendus, 1 complet invendu et 1 perdu – l'as devra établir un chèque de  $(200 \text{ carnets} * 5 \text{ billets} * 2 \text{ €}) / 2$  soit **2000€ divisé par 2 = 1000 €**
- **Ex 2 :** AS « y » commande 150 carnets- 140 vendus, 4 complets invendus et 6 incomplets – chèque =  $(150 * 5 * 2) / 2 = 750 \text{ €}$

4. **Le tirage au sort aura lieu le Jeudi 18 Janvier 2018 à la DSD/UNSS VOSGES-** Tirage au sort billets à 2 euros + Tirage au sort des billets « vendeurs » + Récompense meilleurs vendeurs

5. La liste des gagnants sera affichée sur [www.unss88.org](http://www.unss88.org)

6. Les lots seront à retirer directement **dans les magasins d'électroménagers partenaires de l'opération**, soit dans les établissements scolaires. Modalités de retrait communiquées aux gagnants et copie sur site unss88

J'attire tout particulièrement votre attention sur le **soin** que vous devez apporter à la protection des carnets qui vous sont confiés. J'espère que la **Souscription 2018** sera une excellente opération pour le bon fonctionnement de tous.

Matthieu SCHAFFAUSER

